



## 1. COMPTES COURANTS ET COMPTES-DEPOTS

<b>1.1. Compte courant</b>	
1.1.1. Intérêts créditeurs	Néant
1.1.2. Intérêts débiteurs	Sous réserve d'accord
<b>1.2. Dépôts à terme</b>	
1.2.1. Montant minimum	EUR 50.000 ou c/v
	Taux de la Byblos Bank Europe
1.2.2. Pénalité de rupture de dépôt	0,25 % p.a. prorata temporis sur le montant du dépôt à terme et le nombre de jours restants à courir Min. EUR 50,00 ou c/v
<b>1.3. Frais de tenue de compte</b>	
1.3.1. Frais annuels	EUR 100,00 ou c/v
1.3.2. Fermeture d'un compte société	Gratuit
1.3.3. Fermeture d'un compte individuel	Gratuit
<b>1.4. Chèques</b>	
1.4.1. Emission d'un chèque de banque en EUR	EUR 10,00 ou c/v
<b>1.5. Communication/ confirmation aux auditeurs des soldes des comptes</b>	EUR 100,00 ou c/v
<b>1.6. Recherches</b>	
1.6.1. de moins de 3 mois	sans frais
1.6.2. de plus de 3 mois	EUR 50,00 ou c/v par opération ou document

## 2. TRANSFERTS

<b>2.1. En faveur d'autres bénéficiaires (virements émis)</b>	
2.1.1. Virement émis	
- par SWIFT (Zone EURO)	EUR 25,00 ou c/v
- autre paiement par SWIFT	EUR 45,00 ou c/v
- demande de sort/suivi	EUR 45,00 ou c/v
2.1.2. Virement reçu	
- Au compte client	sans frais
2.1.3. Virement SEPA émis	EUR 10,00 par virement
2.1.4. Virement SEPA reçu	sans frais
<b>2.2. Amendement, annulation ou remboursement d'un ordre de paiement</b>	
2.2.1. en EUROS	EUR 50,00
2.2.2. en devises étrangères	c/v EUR 50,00
<b>2.3. Opération de change vers l'étranger</b>	
<b>Montant</b>	<b>Taux de change applicable</b>
> EUR 250 000	taux interbancaire +/- 0,035 %
De EUR 100 000 à EUR 250 000	taux interbancaire +/- 0,07 %
De EUR 50 000 à EUR 100 000	taux interbancaire +/- 0,10 %
De EUR 10 000 à EUR 50 000	taux interbancaire +/- 0,20 %
< EUR 10 000	taux interbancaire +/- 0,50 %

## 3. CREDITS DOCUMENTAIRES

(Assujettis aux Règles et Usances des Crédits Documentaires de la Chambre de Commerce Internationale)

<b>3.1. Commission de préavis (L/C Export)</b>	EUR 50,00 ou c/v
<b>3.2. Commission de notification (L/C Export)</b>	0,1 % Min. EUR 100,00 ou c/v
<b>3.3. Commission de Confirmation L/C Export ou Standby Commission d'Ouverture L/C Import ou Stand-by</b>	selon accord, appliqué en principe par période de 3 mois sauf conditions particulières (Min. EUR 150,00 ou c/v par trimestre indivisible)
<b>3.4. Commission d'Amendement</b>	EUR 50,00 ou c/v à moins que l'amendement n'entraîne une commission d'ouverture additionnelle (L/C Import) ou commission de notification/confirmation (L/C Export) tel qu'indiqué au § 3.2/3.3
<b>3.5. Frais de divergence</b>	EUR 50,00 ou c/v par jeu de documents
<b>3.6. Utilisation (Negotiation) L/C à vue/ par Acceptation/ Paiement différé</b>	0,15 % Flat Min. EUR 150,00 ou c/v
<b>3.7. Commission d'Acceptation/Paiement différé (avec notre confirmation)</b>	soumise à accord, sur base annuelle Min. EUR 150,00 ou c/v par trimestre indivisible
<b>3.8. Commission de paiement différé (sans confirmation)</b>	0,125 % Flat Min. EUR 100,00 ou c/v
<b>3.9. Commission de transfert de L/C</b>	0,25 % Flat Min. EUR 150,00 ou c/v
<b>3.10. Cession de produit</b>	0,1 % Flat Min. EUR 150,00 ou c/v Max. EUR 1.000,00 ou c/v

**BYBLOS BANK EUROPE S.A. (PARIS)**





## 4. REMISES DOCUMENTAIRES

(Assujetties aux Règles et Usances Uniformes des Remises Documentaires de la Chambre de Commerce Internationale)

<b>4.1. Présentation pour paiement ou acceptation</b>	
4.1.1. Remise Documentaire import	0,15 % Flat - Min. EUR 100,00 ou c/v
4.1.2. Remise Documentaire export	0,15 % Flat - Min. EUR 100,00 ou c/v
<b>4.2. Présentation franco de paiement</b>	
4.2.1. Remise Documentaire import	0,1% Flat – Min. EUR 100,00 ou c/v
4.2.2. Remise Documentaire export	0,1% Flat – Min. EUR 100,00 ou c/v
<b>4.3. Commission d'Aval</b>	selon accord, sur base annuelle Min. EUR 100,00 ou c/v par trimestre indivisible
<b>4.4. Retour de documents/Traites impayées</b>	idem que 4.1.
<b>4.5. Amendement</b>	EUR 25,00 ou c/v
<b>4.6. Demande avis de sort</b>	EUR 25,00 ou c/v
<b>4.7. Protêt</b>	EUR 50,00 ou c/v par traite majoré des frais de protêt
<b>4.8. Annulation de protêt</b>	EUR 50,00 ou c/v

---

## 5. LETTRE DE GARANTIE

<b>5.1. Emission de garantie ou contre-garantie</b>	soumise à accord, sur base annuelle Min. EUR 150,00 ou c/v par trimestre indivisible
<b>5.2. Transmission d'une lettre de garantie (Sans engagement de notre part)</b>	0,1 % Flat Min. EUR 150,00 ou c/v Max. EUR 1.000,00 ou c/v
<b>5.3. Amendement</b>	EUR 50,00 ou c/v à moins que l'amendement n'entraîne une commission additionnelle de garantie (cf. § 5.1)
<b>5.4. Commission de paiement</b>	0,15 % Flat Min. EUR 150,00 ou c/v par réclamation de fonds
<b>5.5. Emission d'une lettre d'indemnité par B/L manquant</b>	0,1 % par mois ou au prorata temporis Min. EUR 100,00 ou c/v

## 6. AUTRES FRAIS

<b>6.1. Frais postaux (pour les envois allant jusqu'à 0,5 kg)</b>	
6.1.1. Envoi Recommandé en France	EUR 10,00 ou c/v
6.1.2. Envoi Recommandé vers l'étranger	EUR 20,00 ou c/v
<b>6.2. Frais de courrier rapide (pour les envois allant jusqu'à 0,5 Kg)</b>	
6.2.1. Envoi en France	EUR 35,00 ou c/v
6.2.2. Envoi vers l'étranger	EUR 50,00 ou c/v
<b>6.3. Frais de Fax</b>	
6.3.1. En France (max. 4 pages)	EUR 5,00 ou c/v
6.3.2. Vers l'étranger (max 4 pages)	EUR 10,00 ou c/v
<b>6.4. Frais de SWIFT</b>	
6.4.1. Emission de LC, LG	EUR 100,00 ou c/v
6.4.2. Autres types de messages swift	EUR 40,00 ou c/v

Les frais des nos correspondants seront perçus directement.  
Les frais additionnels, débours, peuvent être demandés si des services spéciaux sont engagés.

(Tous les frais ci-dessus sont assujettis à la TVA de 20,00 % lorsqu'ils sont perçus sur une entité résidant en France)

**BYBLOS BANK EUROPE S.A. (PARIS)**

